

# WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 21 septembre 2016

A l'attention des membres de la  
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert  
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : la demande de permis pour régulariser les transformations et extensions au rez-de-chaussée en façade arrière de l'immeuble et la pose d'une enseigne en façade avant du bien situé avenue des cerisiers, 164 à 166.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

La première chose qui nous interpelle est le peu de changements réalisés depuis la demande de régularisation de 2014 ayant reçu un avis défavorable (PU/542389/2014).

Deuxièmement nous sommes étonnés du nombre de régularisations demandées: l'extension de la cuisine non conforme au permis d'urbanisme obtenu en 1994, la déclaration de la pompe à chaleur de type III en cours actuellement alors qu'elle est installée depuis 7 à 8 ans selon le gérant ainsi que les nombreux conduits d'évacuations de hotte (dont certains vont être démontés).

Le troisième point concerne évidemment le fait de savoir si les aménagements proposés dans cette demande seront suffisants pour garantir aux voisins proches, en intérieur d'îlot, la tranquillité nécessaire et une absence de nuisances sonores et olfactives.

La disparition de la chambre froide, qui avait été citée dans un procès verbal d'infraction aux lois urbanistiques (n°574/14) le 11 février 2014, n'est pas une avancée suffisante pour assurer la tranquillité des riverains.

Nous pensons notamment à quelques points comme le bruit des hottes et de la pompe à chaleur. Nous demanderons quelques détails techniques lors de la commission de concertation.

D'une manière générale, on peut se demander si les lieux sont encore adaptés au développement de cet établissement Horeca et s'il est acceptable, vu l'étroitesse des lieux et la proximité des voisins, de permettre la présence de tant d'installations techniques à cet endroit.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier et demandons à la commission remettre un avis défavorable à la demande.

Nous vous prions de prendre en considération les éléments de notre courrier et de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin  
Coordinateur